

Synthèse

Vaste territoire peuplé de 5,8 millions d'habitants, la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) présente une grande variété de situations en matière de population, d'emploi, de profil économique. Quelles dynamiques territoriales traversent cette nouvelle grande région ? Quels effets produit l'attractivité démographique ? Quel profil métropolitain présente-t-elle ? La présente étude s'attache à répondre à ces différentes questions.

Depuis la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi Maptam, Bordeaux est juridiquement la seule métropole de la région. Or le phénomène de métropolisation étudié dans ce dossier se différencie de la notion purement administrative de métropole. Il est défini par des indicateurs classiques présents dans de nombreux travaux : la concentration de fonctions supérieures, la dynamique d'emploi, le développement de pôles secondaires, des flux importants et l'animation d'un réseau de territoires. Il s'appuie au préalable sur l'étude des dynamiques démographiques et des mouvements de population, ainsi que sur des phénomènes sociétaux qui y sont associés : étalement urbain, coût du foncier, déplacements domicile-travail.

Hervé Huart, Stéphane Levasseur, Insee

Dynamiques démographiques

Les dynamiques démographiques sur longue période à l'œuvre en ALPC sont analysées à travers le prisme du zonage en aires urbaines (*définitions*). Vingt-cinq grandes aires urbaines structurent le territoire régional : elles abritent deux habitants sur trois de l'ALPC.

Depuis longtemps dans la région, le dynamisme démographique est porté par un solde migratoire positif qui ne se dément pas dans les années récentes. Ce constat général masque cependant des disparités et certaines aires pâtissent d'un manque d'attractivité résidentielle, y compris parmi les grandes aires urbaines.

Entre 2007 et 2012, l'accroissement démographique s'accélère dans les couronnes périurbaines alors qu'il marque le pas dans la plupart des pôles urbains. Sur cette période, près des deux tiers de la croissance des grandes aires urbaines proviennent de leurs couronnes.

À l'écart des grandes aires urbaines, de nouvelles dynamiques territoriales émergent dans certains territoires plus isolés, où de nombreuses communes rurales cessent de perdre de la population. Il en va de même le long du littoral, où la majeure partie des communes confortent leur attractivité démographique.

Dans les couronnes, l'essor des activités destinées à la satisfaction des besoins des populations résidentes et touristiques (activités présentielle) se confirme, même si l'emploi reste concentré dans les pôles.

L'attractivité des aires urbaines, l'augmentation de la population, de l'emploi et des logements engendrent des conséquences sur les espaces naturels : les surfaces artificialisées, qui se développent au détriment des terres agricoles, progressent à un rythme supérieur à celui observé ailleurs en province. Le prix moyen au m² des logements, mesuré à

partir des cessions récentes, dépend pour une large part de l'éloignement du pôle urbain. Moins élevé dans les couronnes, il décroît au-delà des limites urbaines, sauf sur le littoral où la demande reste élevée.

Les ménages résidant dans les grands pôles et leur couronne disposent d'un niveau de vie médian plus élevé, même si au sein des grands pôles existent de fortes disparités de revenus. Les habitants dont le niveau de vie est plus faible s'installent davantage en périphérie, c'est aussi le cas des couples avec enfant(s). L'étalement urbain s'accompagne d'un allongement des trajets domicile-travail, quel que soit le type d'espace considéré. C'est pour les actifs résidant dans les pôles urbains de petite et moyenne taille que la distance au lieu de travail a le plus augmenté depuis 1968.

Dynamiques d'emploi et métropolisation

Les 33 zones d'emploi (*définitions*) qui maillent le territoire régional sont de surface et de poids variables. Leur orientation économique, leurs spécificités, leur histoire économique sont également différentes. Certaines sont tournées vers des activités productives et industrielles ou restent marquées par le poids dominant de l'agriculture, l'ALPC étant désormais la première région agricole de France. D'autres zones d'emploi privilégient les services aux entreprises ou à la population ; d'autres enfin affichent un positionnement généraliste, l'emploi s'y répartissant sans profil marqué.

Qualifiées de fonctions métropolitaines supérieures, les professions qui relèvent de la conception-recherche, des prestations intellectuelles, du commerce inter-entreprises, de la gestion et de la culture-loisirs sont traditionnellement bien implantées dans les grandes aires urbaines.

Leur présence, leur part dans l'emploi total, leur dynamique attestent de la métropolisation d'un territoire. En ALPC, ces fonctions sont notamment surreprésentées dans sept zones d'emploi : Niort, Bordeaux, Pau, mais aussi La Rochelle, Poitiers, Bayonne et Agen. Depuis trente ans, ces emplois des fonctions métropolitaines ont progressé davantage que l'emploi total. La hausse est sensible dans les grandes zones d'emploi mais également sur le littoral atlantique, dans des zones de taille plus modeste.

Si la métropolisation concerne en premier lieu les grands pôles urbains, d'autres territoires sont touchés par des phénomènes de même nature. Il peut s'agir de communes situées en périphérie des grandes villes, qui profitent de leur statut, de leurs infrastructures et de leur dynamisme. Mais cela peut aussi concerner des pôles secondaires, petites villes plus éloignées du pôle principal, qui jouent un rôle de relais et permettent une répartition de l'emploi plus équilibrée sur les territoires. Souvent, pour des raisons d'espace disponible et de coût du foncier, ces pôles secondaires se sont spécialisés dans des fonctions différentes de celles du pôle urbain.

La compréhension du fonctionnement des territoires passe également par l'analyse de certains flux, en particulier ceux qui relient les sièges des entreprises avec leurs établissements. Une part importante des établissements d'ALPC dépendent de centres de décision implantés non seulement en Île-de-France mais aussi ailleurs en France.

Même sans tenir compte des liens avec l'Île-de-France, la dépendance des établissements d'ALPC est plus marquée que le rayonnement de sièges de la région sur des établissements extrarégionaux.

Ainsi, l'hétérogénéité de l'évolution des territoires de l'ALPC, tant au plan

démographique qu'à celui de l'emploi montre que les dynamiques ne dépendent pas uniquement de la taille des métropoles et pôles urbains qui animent ces territoires.

Ces évolutions font apparaître des déséquilibres dessinant des enjeux pour l'action publique que ce soit en matière d'urbanisme, d'équipements et

infrastructures ou en matière d'animation économique et de formation. ■